



بنك الإسكان  
BANQUE DE L'HABITAT

## **AVIS DE VENTE DES IMMEUBLES**

La Banque de l'Habitat se propose de vendre des immeubles lui appartenant.

Les intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges y afférent auprès de la Direction du Patrimoine Foncier (Bureau 1313) au siège social sis au 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis ou auprès des Points de vente concernés de la BH.

Les offres comportant la soumission et le cahier des charges dûment signé et légalisé ainsi qu'une caution bancaire provisoire égale à 5% du montant de l'offre doivent être adressés sous pli fermé par voie postale et recommandé ou par rapide poste au plus tard le 15/07/2015 (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait foi) au nom de « **Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat, 18, avenue Mohamed V 1080 Tunis** » et portant uniquement la mention « **A NE PAS OUVRIR VENTE DES IMMEUBLES** »

Toute offre lie et engage son titulaire pendant une période de quatre vingt dix jours (90j) à compter du lendemain du jour précisé comme date limite de réception des offres.

La Banque de l'Habitat se réserve le droit de ne pas conclure la vente si les prix offerts ne lui conviennent pas.